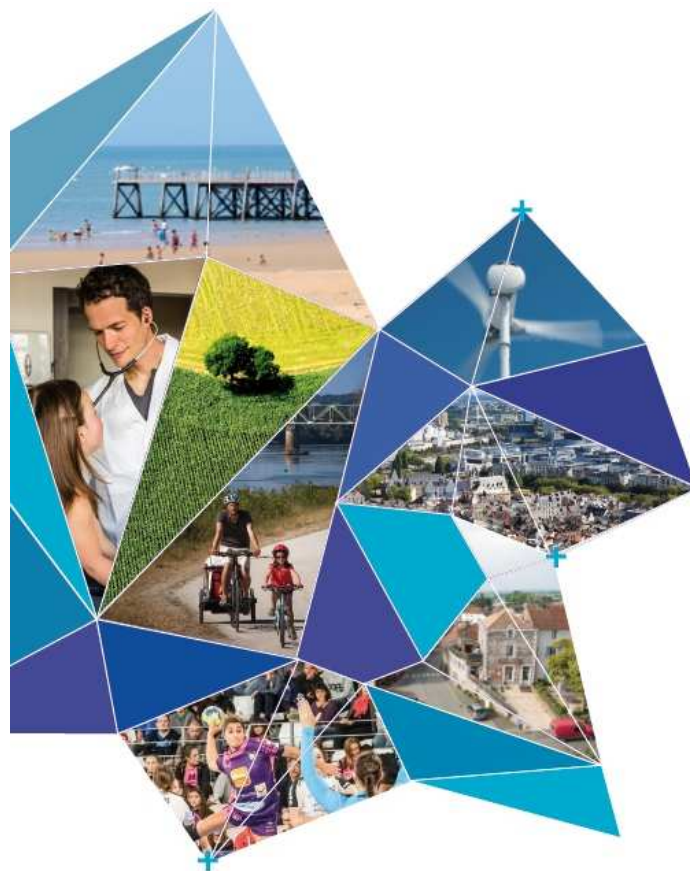


Le 27 février 2018

CONTRACTUALISATION

La Région signe le Contrat Territoires Région 2020 de la Communauté de communes Estuaire et Sillon 1 552 000 € pour accompagner les projets du territoire



1

- ① Communiqué de presse p.2-3
- ② Focus projet : visite des futurs aménagements du lac de Savenay p.3
- ③ Le territoire : Communauté de communes Estuaire et Sillon. p.4
- ④ En savoir plus sur le CTR 2020 p.5-6
- ⑤ Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité p.6

CONTACTS PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Pauline Limouzin : pauline.limouzin@paysdelaloire.fr – 02 28 20 60 28

Le 27 février 2018

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région Pays de la Loire et la Communauté de communes Estuaire et Sillon signent le Contrat Territoires Région 2020

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est notamment dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Maurice Perrion, Vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge des territoires a signé le Contrat Territoires Région avec la Communauté de Communes (CC) Estuaire et Sillon doté de 1 552 000 €.

« Face au risque d'une région à 2 vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Maurice Perrion, Vice-président de la Région des Pays de la Loire.

Le **Contrat Territoires Régions 2020** est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; la proximité, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; la liberté, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires Région 2020** signé avec la CC Estuaire et Sillon, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à 1 552 000 €. A travers ce contrat, la Communauté de communes souhaite engager des projets sur 5 thématiques :

- **l'urbanisme, l'habitat et le cadre de vie** : acquisition de murs commerciaux et d'un logement associé à Campbon, aménagement paysager en cœur de bourg à Savenay
- **la mobilité** : mise en accessibilité du lac de Savenay, construction d'une passerelle de

liaison sur la voie SNCF à Saint Etienne de Montluc dans le cadre du Plan d'Echanges Multimodal (PEM)

- **la dynamique économique et l'attractivité du territoire** : rationalisation et harmonisation des parcs d'activités (pour des parcours résidentiels d'entreprises), aménagement de la promenade du Port à Cordemais, sauvegarde de l'abbaye de Blanche Couronne à la Chapelle Launay, liaison cyclo touristique entre le port de Lavau sur Loire et le pôle de loisirs du lac de Savenay
- **la cohésion sociale** : création d'un espace culturel à Cordemais, construction d'un hall d'accueil au complexe sportif de Saint Etienne de Montluc
- **la transition énergétique** : élaboration d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET), acquisition d'un véhicule électrique, valorisation du foin de marais, projets éoliens, projets de méthanisation et biomasse.

Le territoire a identifié 3 objectifs spécifiques en matière de transition énergétique :

- innover afin de devenir un territoire à « énergie positive » et un modèle en matière de construction durable,
- développer la construction durable pour les équipements publics et le résidentiel,
- valoriser l'innovation agricole du territoire.

Focus projet : visite des futurs aménagements du lac de Savenay

Ce projet consiste à réaménager et rendre accessible le tour du lac de Savenay : le pôle de loisirs du lac et une déambulation sur le Sillon du lac jusqu'au pont de la voie ferrée à Savenay, qui constitue une porte d'entrée dans les marais. La promenade autour du lac représente 2,40 km (28min à pied, 10min à vélo). Ce projet d'aménagement démarrera le 1^{er} septembre.

3

Il s'agit :

- de redessiner les chemins existants et les rendre plus accessibles ;
- de créer un franchissement du lac par une passerelle flottante, incitant à la flânerie et à la contemplation des marais estuariens et assurant la continuité de la promenade du tour du lac ;
- de créer depuis cet itinéraire un point d'observation des paysages de Loire, par l'implantation d'une structure « Observatoire » ;
- d'intervenir de manière simple sur la végétation existante (ouverture visuelle) ; prévenir l'érosion des berges avec une solution d'ingénierie végétale (par exemple, des boudins de coco prévégétalisés).

Le programme de travaux d'un montant estimé à un peu moins de 500 000 € sera accompagné dans le cadre du CTR 2020 par un financement de la Région des Pays de la Loire, dont le montant est actuellement en cours d'étude.

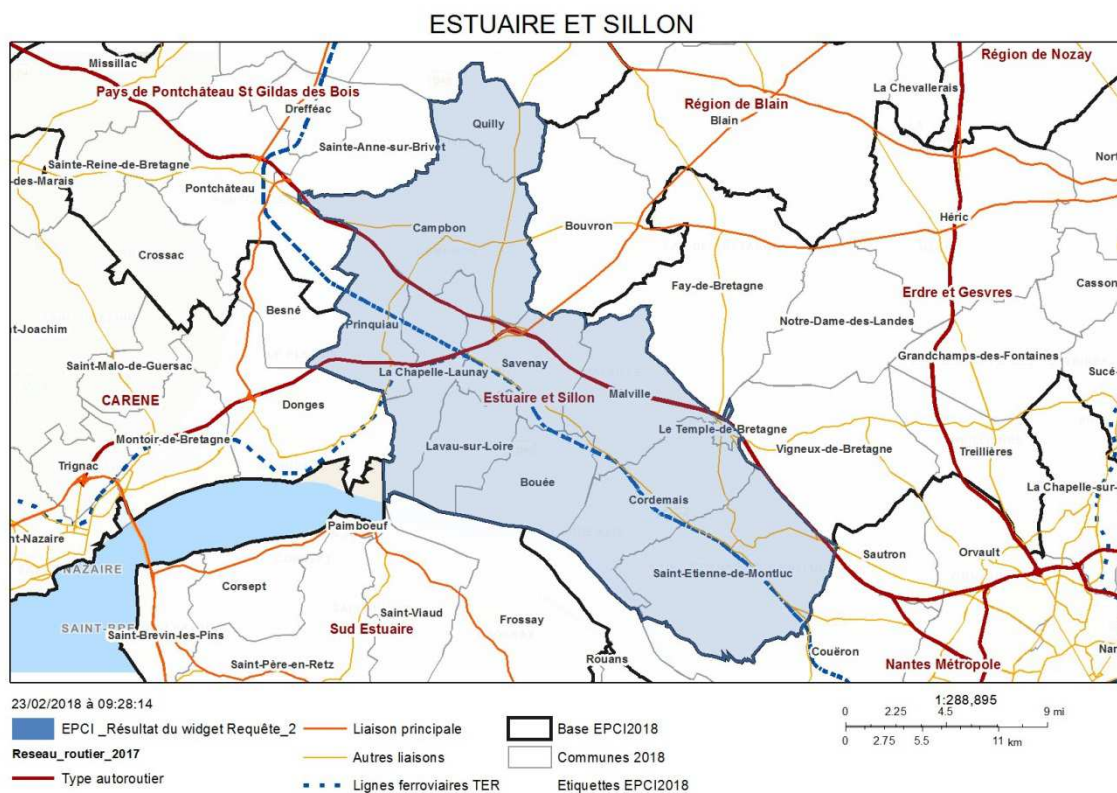


La Communauté de communes Estuaire et Sillon

La Communauté : 11 communes

36 484 habitants

Rémy Nicoleau



En savoir plus sur le Contrat Territoires Région (CTR) 2020

• Périmètre et chef de file du contrat

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

• Dotation

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

• Période

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020.

• Contenu du contrat

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

• Bénéficiaires

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et de Le Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été abondé de 6 M€ supplémentaires pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018.

Depuis leur mise en œuvre, 423 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 16,13 M€ soit près de 30 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire de la CC Estuaire et Sillon, les communes de Bouée et Cordemais ont bénéficié du **FRDC** :

- Bouée : 27 703 € pour financer la mise en accessibilité, la rénovation énergétique et le réaménagement intérieur de la Mairie
- Cordemais : 38 741 € pour financer la restructuration de la maison de bourg et 3 logements sénior

Les communes de Bouée et Cordemais ont aussi bénéficié du **Fonds Ecoles**, tout comme la commune de Campbon :

- Bouée : 27 703 € pour la réhabilitation et l'extension de l'école les Courlis
- Cordemais : 6 828 € pour financer les travaux de l'école Pierre et Marie Curie
- Campbon : 100 000 € pour la construction d'un restaurant scolaire